



Volet B

Copie qui sera publiée aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe

Rés
a
Mon
be



19016900

DÉPOSE AU GREFFE LE

22 JAN. 2019

TRIBUNAL DE L'ENTREPRISE
DU HAINAUT DIVISION TRIBUNAL
Greffe

N° d'entreprise : 0886.609.296

Dénomination

(en entier) : J&B IMMO

(en abrégé)

Forme juridique :

Siège : 7750 Mont-de-l'Enclus, Rue Cache de Lannoy 6.

Objet de l'acte : Modification de statuts

Il résulte d'un procès-verbal dressé par Maître Floris GHYS, notaire à Kluisbergen, le 15 janvier 2019 que l'assemblée générale extraordinaire de la société privée à responsabilité limitée « J&B IMMO », dont le siège social est établi à 7750 Mont-de-l'Enclus, Rue Cache de Lannoy 6, a décidé :

« PREMIÈRE RÉOLUTION

L'assemblée décide de modifier la dénomination de la société en 'FlyJMB'.

DEUXIÈME RÉOLUTION

L'assemblée dispense le président de donner lecture du rapport du conseil de gérance, exposant la justification détaillée de la modification proposée de l'objet social, auquel est joint un état résumant la situation active et passive arrêtée au 30 novembre 2018.

Les associés déclarent avoir connaissance du rapport du conseil de gérance, et ils dispensent, pour autant que de besoin, à leur droit de recevoir tous documents tels que prescrits par l'article 269 du Code des sociétés.

Le rapport du conseil de gérance sera déposé, en même temps qu'une expédition du présent procès-verbal, au greffe du tribunal compétent.

TROISIÈME RÉOLUTION

L'assemblée décide de modifier l'objet social conformément au rapport du conseil de gérance et décide de remplacer le texte de l'article trois des statuts intégralement par le texte reproduit ci-avant sous le troisième point de l'ordre du jour.

QUATRIÈME RÉOLUTION

L'assemblée confère à Maître Floris Ghys et/ou Maître Ilse De Brauwere, notaires associés à Kluisbergen, tous pouvoirs de coordonner les statuts de la société, rédiger le texte de la coordination, le déposer et le publier.

CINQUIÈME RÉOLUTION

L'assemblée décide de confier un pouvoir particulier à monsieur David Lavens, expert-comptable, et/ou tout autre membre du bureau LAVENS COMPTA-FISC SPRL, ayant son bureau à 7760 Velaines, Rue Fauchy 2, pouvant agir seul et avec pouvoir de substitution, afin de procéder à toutes formalités administratives.»

POUR EXTRAIT ANALYTIQUE CONFORME

Dépôt simultané : expédition, rapport spécial du conseil de gérance avec état actif et passif, coordination Floris GHYS, notaire

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 01/02/2019 - Annexes du Moniteur belge